Point de vue de René MOMPER
Les quotas de CO2, des questions qui dérangent.

A lôapproche du sommet de Copenhague tous les gouvernements préparent intensivement leurs tableaux de proposition de quotas dôémission de CO2 (P.N.A.Q.) pour les années à venir.

Le PNAQ (Plan National d'Allocation des Quotas d'émissions) définit les quotas d'émissions de CO2 alloués par l'Etat à certains secteurs industriel. Ces quotas pourront ensuite être échangés sur le marché européen des émissions de Gaz à Effets de Serre. Ceci permet aux industries concernées de procéder à des achats ou à des ventes de quotas d'émissions, selon qu'elles auront dépassé ou non le plafond qui leur est alloué

Est-ce que ces quotas reflètent la réalité ?

Pourquoi toutes les entreprises ou industries ne figurent-elles pas dans les tableaux remis à la Commission Européenne ?

Site du Ministère de lôEcologie :

« Le PNAQ pour la période 2008-2012 a été bâti en partant des émissions constatées, des prévisions de croissance de lôactivité, et en appliquant un taux dôeffort global de 3,4 % qui incitera les industriels à poursuivre leurs efforts pour la maîtrise de leurs émissions.

Sôagissant des installations existantes déjà soumises en première période, le PNAQ pour la période 2008-2012 prévoit une baisse de 5,9 % des quotas par rapport à la période 2005-2007 : 141,6 MtCO2/an contre 150,4 MtCO2/an. La réserve pour les nouveaux entrants est, quant à elle, fixée à 9 MtCO2/an pour couvrir les besoins liés aux investissements nouveaux »

Or dans le P.N.A.Q. II (2008/2012) de la France mis à disposition sur le site de la Commission Européenne, nous pouvons lire que la France a un « droit dôémission » de 647 634 045 tonnes de CO2 sur cette période. Pour simplifier environ 129 500 000 tonnes par an. 1 004 entreprises y sont référencées. Comment expliquer une telle différence de chiffres ?

De plus sur le site de lôI.R.E.P., pour lôannée 2007, il y a 1 172 établissements référencés pour un total dôémission de CO2 de 166 993 200 000 tonnes (toujours pour 2007). Ces données sont régulièrement mises à jour.

Que sont devenus les 168 établissements non retenus dans le P.N.A.Q. II et surtout que sont devenus les 37 millions de tonnes de CO2 entre ces deux tableaux ?

Les autorités restent muettes.

Rien que de ces deux exemples nous pouvons en déduire quôon ne tient pas compte de ces autres 37 millions de tonnes de CO2 par an. Cela représente 30% dôémissions qui ne seraient pas pris en compte. Est-ce pareil pour chaque pays ?

Pour la période 2008/2012 le total dôémissions de CO2 pour lôEurope sôétablit à 1 859,3 millions de tonnes de CO2. Si pour chaque pays 30% ne sont pas pris en compte cela représente 557 millions de tonnes qui se promènent dans la nature sans que personne ne sôen soucie.

Si lôon approfondie lôétude du dossier P.N.A.Q. II de la France on voit apparaître en annexe quelques rectifications par exemple :

Etablissement 1 132 Clariant speciality Fine chemicals (à Trosly Breuil) 89 890 tonnes de CO2 ramenés à 128 890 tonnes pour la période 2008/2012. Or il nôy a que 1 004 établissements référencés. Comment tenir compte de cet établissement 1 132 ?

Comme vous pouvez le constater, c'est le flou le plus total. Or ici ne sont mentionnés que les quotas, il n'est pas questions de toutes les autres sources d'émissions de CO2, transport, résidentiel etc. En somme, il n'est question que d'une partie des émissions de CO2. On peut craindre que dans d'autres pays en voie de développement, les chiffres fournis soient encore plus minorés par rapport à la réalité.

A Copenhague les négociations vont tourner autour de ces chiffres officiels. C'est déjà un début, mais nous sommes loin du compte.

René MOMPER